



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018 - 18h00

Délibération N°2018/016

Date de convocation : 13 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (56 titulaires - 3 suppléants) :

Denise LESAGE	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal LEVEQUE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Michel GOUVART (S)
Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membre excusé (1) :

Jean-Pierre RICHEZ

Membres absents (6) :

Marie-Lise MARLIOT, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD

Membres ayant donné procuration (11) :

Alexandre BASQUIN à Denise LESAGE, Christian PAYEN à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Sandrine TRIOUX, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Francis STOCLET, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Laurence RIBES à Karine ELOIR

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/016 – Objet : Conventions d’objectifs et de moyens avec les structures d’accueil de la petite enfance et validation des concours financiers accordés aux structures pour l’année 2018

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a décidé de soutenir les multi-accueils petite enfance, micro-crèche et relais d’assistantes maternelles exerçant leurs missions sur le territoire communautaire.

C’est ainsi que la Communauté de Communes apporte un concours financier au fonctionnement des structures suivantes :

- Le multi-accueil et le relais d’assistantes maternelles intercommunal situés à Caudry rue de la Crèche et gérés par l’association La Maison Enchantée
- Le multi-accueil et le relais d’assistantes maternelles intercommunal situés à Le Cateau-Cis rue du Maréchal Mortier et gérés par l’association Les Enfants du Pays de Matisse
- Le multi-accueil et le relais d’assistantes maternelles intercommunal situés à Avesnes-Les-Aubert et gérés par l’association La Maison Enchantée
- La micro-crèche située à Walincourt-Selvigny et gérée par l’association Familles Rurales
- La structure multi-accueil itinérante située sur les communes de Beauvois-en-Cis, Bertry et Ligny-en-Cis et gérée par l’association La Maison Enchantée
- Le relais d’assistantes maternelles intercommunal situé à Villers-Outréaux et géré par l’association Familles Rurales
- Le relais d’assistantes maternelles intercommunal situé à Beauvois-en-Cambrésis et géré par le centre social communal de Beauvois-en-Cis

Une convention partenariale permet de régir à la fois les engagements des gestionnaires des structures, des communes sur lesquelles celles-ci sont implantées, ainsi que de la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence.

Elle prévoit notamment le rôle de chacun des partenaires ainsi que les modalités d’accompagnement financier de la Communauté de Communes.

Comme prévu à l’article 5, la Communauté de Communes vote le montant annuel alloué à chacune des structures.

Au titre de l’année 2018, le concours financier de la Communauté de communes sera égal au CR 2017 de chaque structure -3% :

Le CR 2017 étant non arrêté à cette date estimation sur le CR 2016, une actualisation interviendra en cours d’année.

- multi-accueil Caudry 35 places : 75 500 €
- multi-accueil Le Cateau-Cambrésis - 15 places : 119 500 €
- multi-accueil Avesnes-les-Aubert - 12 places : 40 515 €
- multi-accueil itinérant Beauvois-Bertry-Ligny - 8 à 10 places : 29 241 €
- micro-crèche Walincourt-Selvigny 10 places : 35 000 €

- RAM Caudry : 29 500 €
- RAM Le Cateau-Cis : 45 000 €
- RAM Avesnes-les-Aubert : 51 932 €
- RAM Villers-Outréaux : 19 691 €
- RAM Beauvois-en-Cis : 17 809 €

Pour rappel, sur ces montants, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis recevra une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance et jeunesse représentant généralement environ 1/3 du concours financier.

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- Valider les termes de la convention
- L'autoriser à signer la convention et tout document afférant
- Valider le concours financier de la Communauté de Communes accordé à chaque structure
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget 2018

3 ABSTENTIONS

ADOPTE


Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 février 2018 et de la publication
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 23 février 2018
Le 23 février 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.